

Annexe 1 au règlement d'utilisation de la salle de spectacles de Chisaz

Tarifs de location de la salle de spectacles de Chisaz

Habitants et sociétés/entreprises hors Crissier

Les tarifs ci-dessous s'appliquent autant pour les jours de la semaine que du week-end.

Locaux loués	Prix	Caution
Salle de spectacles, foyer, buvette, scène, loge des artistes, arènes, cuisine, salle annexe	Fr. 2'000.-/jour	Fr. 1'000.-
Foyer, buvette, arènes, cuisine, salle annexe	Fr. 800/jour	Fr. 0.-
Arènes (avec accès aux vestiaire et WC)	Fr. 400.-/jour	Fr. 0.-

Habitants et sociétés/entreprises de Crissier, sociétés locales

Les tarifs ci-dessous s'appliquent autant pour les jours de la semaine que du week-end.

Locaux loués	Prix	Caution
Salle de spectacles, foyer, buvette, scène, loge des artistes, arènes, cuisine, salle annexe	Fr. 1'200.-/jour	Fr. 1'000.-
Foyer, buvette, arènes, cuisine, salle annexe	Fr. 500.-/jour	Fr. 0.-
Arènes (avec accès aux vestiaire et WC)	Fr. 250.-/jour	Fr. 0.-

Les sociétés locales bénéficient d'un bon de réduction par année, à faire valoir sur la salle de spectacles de Chisaz, de son foyer et/ou de ses arènes.

Gratuité

Les tarifs ci-dessous s'appliquent autant pour les jours de la semaine que du week-end, sans limitation.

Locaux loués	Bénéficiaires	Prix
Salle de spectacles, foyer, buvette, scène, loge des artistes, arènes, cuisine, salle annexe	Municipalité, services communaux, écoles et associations intercommunales	Fr. 0.-
Foyer, buvette, arènes, cuisine, salle annexe	Partis et groupements politiques de Crissier	
Arènes (avec accès aux vestiaire et WC)		

Réception d'obsèques

Les tarifs ci-dessous s'appliquent autant pour les jours de la semaine que du week-end.

Locaux loués :	Bénéficiaire	Prix
Foyer, buvette, arènes, cuisine, salle annexe	Habitant hors Crissier	Fr. 500.-
Foyer, buvette, arènes, cuisine, salle annexe	Habitant de Crissier	Fr. 0.-

Tarifs pour la régie son et lumière

La demande doit être déposée au minimum 1 mois avant la date de l'événement.

Prix forfaitaire	Prix
Par technicien et par tranche de 4h de travail, par l'entreprise mandatée par la Commune de Crissier. <i>La durée de location comprend l'installation, la manifestation et le rangement.</i>	Fr. 300.-

Pour le matériel standard à disposition dans la salle de spectacles, aucun frais supplémentaire ne sera facturé. Cependant, pour tout matériel complémentaire, l'organisateur de la manifestation devra prendre contact avec le concierge, afin que les coordonnées de l'entreprise mandatée par la Commune lui soit transmises. Ceci engendrera des frais supplémentaires, qui seront directement facturés au locataire par l'entreprise mandatée par la Commune.

Tarifs pour le multimédia (beamer, toile de projection)

Prix forfaitaire	Prix
½ journée	Fr. 150.-
Journée complète	Fr. 200.-

Frais d'annulation

Délais	Conditions
Jusqu'à 30 jours avant l'événement	Remboursé à 75% du montant total de la réservation
Entre 29 et 10 jours avant l'événement	Remboursé à 50% du montant total de la réservation
Moins de 10 jours avant l'événement	Aucun remboursement

En cas d'annulation, la caution est d'office remboursée en entier, sous réserve des frais d'annulation pour la régie son, lumière et le multimédia.

